



COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **14 OCTOBRE 2024**

Délibération n° **DEL-2024-0345**

Objet : Salon des Services, Équipements, Process et Maintenance (SEPEM) 2024 – Participation de la communauté de commune Le Grésivaudan au stand collectif Grenoble Alpes

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 60
Pouvoirs : 11
Absents : 0
Excusés : 14
Pour : 71
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

17 OCT. 2024

et publié le

17 OCT. 2024

Secrétaire de séance :
Christelle MEGRET

Le lundi 14 octobre 2024 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 08 octobre 2024.

Présents : Cédric ARMANET, Henri BAILE, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, François BERNIGAUD, Clément BONNET, Dominique BONNET, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, André GONNET, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Valérie PETEX, Sandrine PISSARD-GIBOLLET, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Sidney REBBOAH, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Brigitte SORREL, François STEFANI, Youcef TABET, Annie TANI, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO

Pouvoirs : Patrick AYACHE à Annie FRAGOLA, Patricia BAGA à Hervé LENOIRE, Anne-Françoise BESSON à Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD à Martin GERBAUX, Nelly GADEL à Youcef TABET, Philippe LECAT à Cécile ROBIN, François OLLEON à Claudine GELLENS, Guillaume RACCURT à Françoise VIDEAU, Sophie RIVENS à Ilona GENTY, Christophe SUSZYLO à Zakia BENZEGHIBA, Damien VYNCK à Patricia BELLINI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu les statuts de la communauté de communes Le Grésivaudan, et notamment sa compétence en matière d'actions de développement économique,

Le salon du SEPEM (Salon des Services, Équipements, Process et Maintenance) est le rendez-vous de l'industrie au cœur des territoires, et se déroulera à Alpexpo Grenoble, du 19 au 21 novembre 2024.

Lors de sa dernière édition en 2022, il a connu un franc succès en attirant près de 4 800 visiteurs industriels, plus de 450 fournisseurs de différents secteurs, un village de l'électronique comptant près de 60 spécialistes et un pôle proactif de start-ups.

La communauté de communes Le Grésivaudan, Grenoble-Alpes Métropole et Le Pays Voironnais organisent une fois encore sous la bannière Grenoble Alpes, et en partenariat avec EDF « Une Rivière Un Territoire », la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) Isère, le Centre Technique des Industries Mécaniques (CETIM) et le pôle de compétitivité Creating Integrated MEchanical Systems (CIMES), un pavillon commun.

Il est proposé de participer ainsi à cette nouvelle édition 2024, dans le respect des formules précédentes, à savoir l'occupation d'un espace partagé.

Cet espace collectif aura principalement pour but de valoriser les entreprises des trois territoires. L'ambition étant de mettre en avant le savoir-faire des industriels locaux et de favoriser l'accès à ce salon pour des TPE/PME de moins de 50 salariés.

Douze entreprises exposantes, dont quatre pour le territoire du Grésivaudan pourront être regroupées sur cet espace collectif. Elles seront sélectionnées après réponse à un Appel à Manifestation d'intérêt.

Une participation leur sera demandée, à un prix moindre toutefois que si elles avaient pris un stand indépendamment (droit d'inscription de 395 € HT à verser à l'organisateur GL Events, et une participation de 600 € nette de TVA à verser au Grésivaudan). La participation pour Le Grésivaudan s'élèvera à 6 245 € HT.

Ces crédits seront inscrits au budget principal 2024 – chapitre 11 – article 6233 – analytique ECOSALONS# - gestionnaire ECO.

Habituellement, les modalités de participation au SEPEM faisaient l'objet d'une délibération entre Grenoble-Alpes Métropole et Le Grésivaudan.

Aujourd'hui, de nouvelles modalités requièrent des précisions pour leur mise en œuvre.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de :

- Participer à l'édition 2024 du Salon des Services, Équipements, Process et Maintenance,
- Verser une participation financière d'un montant de 6 245 € à la structure organisatrice du salon, soit GL EVENTS,
- Facturer à chacune des entreprises co-exposantes un montant de 600 €,
- L'autoriser à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **14 OCT. 2024**

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

RECEPTE

Le 14/10/2024, j'ai reçu de votre service :

un dossier relatif à :

la demande de délivrance d'un permis de construire

pour la construction d'une maison individuelle

Je vous remercie de l'attention que vous portez à ma demande.

Cordialement,

14/10/2024

